

SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2016

Le six septembre deux mille seize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de Monsieur Christophe BROCHARD, Maire.

Présents : ANNEQUIN, BATTIER, BEL-SICAUD, BEUCHAT, BROCHARD, BUISSON (arrivé à 19h20), BUTTIN, CECILLON, CORONT-DUCLUZEAU, COTTAZ, DEBIÉ, GUICHERD, JACQUET (arrivée à 20h10), MONIN, MOUNIER, PACCARD, ROSTAING, VERT

Absent : FOURNIER

Absents excusés : LELONG (a donné pouvoir à M. ANNEQUIN), DEPLAGNE (a donné pouvoir à M. BROCHARD), GUEUGUE (a donné pouvoir à M. ROSTAING), JACQUET (a donné pouvoir à Mme BEL-SICAUD).

Madame MONIN a été nommée secrétaire de séance.

Une remarque est émise par monsieur ROSTAING concernant le changement des aires de jeux, sujet abordé lors de la réunion du 6 juillet 2016. Un investissement de 15 000€ est annoncé pour ce projet et aucun investissement dans les sanitaires publics n'est prévu. Monsieur le Maire prend note de cette observation et dit que cette question de sanitaires supplémentaires sera abordée dans les questions diverses.

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec les intervenants réalisant les animations dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2016-2017 et autorisation de recrutement d'agents saisonniers dans le cadre du temps d'Activités périscolaires

Monsieur le Maire explique que la Commune continue cette année scolaire 2016-2017 les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Monsieur le Maire effectue le bilan financier de l'année écoulée 2015-2016. Il explique qu'un excédent apparaît entre le coût des intervenants extérieurs, des fournitures et les recettes dotations (subvention CAF + état), participation des parents.

Arrivée de monsieur BUISSON à 19h20.

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, comme les années précédentes, la Commune fait appel à des intervenants extérieurs à la collectivité pour assurer l'animation de groupes d'enfants scolarisés dans les écoles de Cessieu, aux horaires définis par la Commune, pour des activités spécifiques, il est nécessaire de renforcer les services périscolaires.

Monsieur le Maire liste les activités prévues cette année 2016-2017 pour la période du 12 septembre 2016 au 06 juillet 2017. Il précise qu'il n'est pas prévu d'intervention des enseignants sur le temps des TAP, des agents communaux ont suivi des formations leur permettant d'intervenir sur ces temps d'activités périscolaires, un agent a obtenu le Certificat de Qualification Professionnelle « animateur Périscolaire ». Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'établir une convention avec chaque intervenant qui précise notamment la nature de l'intervention, la

périodicité d'intervention et les tarifs, la possibilité pour la collectivité comme pour l'animateur d'interrompre la convention après un préavis de 15 jours. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ces conventions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 (3-2°) de la loi du 26 janvier 1984 précité. La rémunération est fixée pour les animateurs dans le cadre du temps d'Activités périscolaire (rémunérés par fiche de paie), selon l'intervention, sur la base de : 27,92 € brut + 10 % ICP/heure

Monsieur le Maire informera le conseil municipal à chaque changement d'intervenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec les intervenants pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur l'année scolaire 2016-2017,

- DECIDE, d'autoriser le maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 (3-2°) de la loi du 26 janvier 1984, et à signer les conventions et les contrats de travail avec les intéressés,

- APPROUVE la rémunération des animateurs dans le cadre du temps d'Activités périscolaires (rémunérés par fiche de paie), selon l'intervention, sur la base de :

- 27,92 € brut + 10 % ICP/heure,

- DIT que la présente délibération est valable pour l'année scolaire 2016-2017,

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2016,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

2. Demande de subvention exceptionnelle RCVT Rugby club des Vallons de la Tour

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association du Rugby Club des Vallons de la Tour (RCVT) au Conseil Municipal, d'autres communes ont été sollicitées.

Monsieur le Maire détaille le bilan financier transmis avec un récapitulatif des frais engagés et les recettes de pour la participation à la finale de championnat de France. Les élus souhaitent savoir combien de Cessieutois adhèrent à cette association. Monsieur le Maire répond une vingtaine de familles.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour la demande une subvention exceptionnelle du RCVT à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 2 voix POUR (BEL SICAUD + POUVOIR JACQUET)

12 ABSTENTION (ANNEQUIN + pouvoir LELONG, BEUCHAT, BUTTIN, CECILLON, CORONT-DUCLUZEAU, COTTAZ, DEBIÉ, GUICHERD, PACCARD, ROSTAING + pouvoir GUEUGUE)

7 voix CONTRE (BATTIER, MOUNIER, MONIN, VERT, BUISSON, BROCHARD (POUVOIR DEPLAGNE)

- DESAPPROUVE de verser une subvention exceptionnelle à l'Association du Rugby Club des Vallons de la Tour (RCVT).

3. Finances – Admission en non-valeur Créances irrécouvrables et effacement de dette

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Receveur a établi des états de créances des exercices antérieurs et des états d'effacement de dettes demeurées impayées, malgré les poursuites effectuées par la Trésorerie de La Tour du Pin.

Monsieur le Maire précise :

- qu'il s'agit d'une dette engendrée par le non-paiement de loyers d'un logement communal depuis plusieurs années
- que le montant de ces créances s'élève à la somme de 8 332,31 €
- qu'il convient d'imputer la somme de 8 332,31 € au compte 6541

Monsieur le Maire précise qu'une procédure d'expulsion sera rapidement engagée lorsque les loyers sont impayés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité :

- ACCEPTE le montant de ces créances irrécouvrables pour un montant total de 8 332,31 €.
- DIT que les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif de l'exercice 2016.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

4. Demande d'intégration de la voirie et de l'éclairage dans le domaine communal du Lotissement «les Noyers » à Pévrin

Par courrier daté du 12 novembre 2015, reçu en mairie le 2 décembre 2015, les lotisseurs ainsi que les co-lotis composant le lotissement « les Noyers » demandent à la commune de prendre en charge la voirie et les réseaux divers.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'examiner cette demande.

Il explique que les toutes les constructions sont terminées et les réseaux fonctionnent.

Le lotisseur dit qu'il y a un certificat de conformité pour les lampadaires.

Arrivée de Madame JACQUET à 20h10.

Avant l'intégration de la voirie et des réseaux dans le domaine communal, le conseil municipal veut s'assurer du fonctionnement effectif de toutes les installations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : 0 voix POUR

3 ABSTENTIONS (ROSTAING + pouvoir GUEUGUE, VERT)

18 voix CONTRE (ANNEQUIN + pouvoir LELONG, BATTIER, BEL-SICAUD, BEUCHAT, BROCHARD + pouvoir DEPLAGNE, BUISSON, BUTTIN, CECILLON, CORONT-DUCLUZEAU, COTTAZ, DEBIÉ, GUICHERD, JACQUET, MONIN, MOUNIER, PACCARD)

- DESAPPROUVE la prise en charge de la voirie et des divers réseaux le lotissement « les Noyers », en l'état
- DEMANDE au lotisseur et aux co-lotis de présenter une nouvelle demande ultérieurement.
- CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

5. Présentation du rapport des services de l'Eau et de l'assainissement du Syndicat Intercommunal des eaux de Dolomieu-Montcarra

Monsieur le Maire explique que le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif est envoyé tous les ans. Il doit être obligatoirement présenté au conseil municipal et mis à disposition du public.

Madame JACQUET et monsieur LELONG sont les représentants auprès du syndicat Intercommunal des eaux de Dolomieu-Montcarra.

Monsieur le Maire détaille le bilan de l'eau distribuée dans le secteur du Bois. Il ne s'agit que de l'eau pas de l'assainissement, cela représente 280 abonnements, 674 habitants à peu près (base sur précédent recensement). La consommation est de 27 000 m³. La perte annoncée de façon générale sur tout le réseau est de 3m³ par jour.

Madame BATTIER demande si des travaux sont prévus sur le Bois pour renforcer le réseau pour résoudre le problème de la pression de l'eau et des bornes « incendie » insuffisantes.

Madame JACQUET répond que ce n'est pas prévu que les bornes « incendie » ont été recensées par la communauté de communes en prévision de la reprise de cette compétence au niveau intercommunautaire.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une simple information, le dossier est consultable à l'accueil de la mairie.

6. Questions diverses

- Décisions

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante M. NOEL Jean-Michel à M. GALHAUT Cédric pour un bien situé 11 chemin de l'Extraz

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante M. DREVET à M. et Mme DESMETTRE pour un bien situé 6 chemin de Rives.

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante Consorts PERRIER-BAVOUX à M. RYMEK et PONTIER pour un bien situé 38 B route de Lyon 6 lot Gatier

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante M. CHEMAIN Jean-Claude à M. SIONNEAU Sébastien pour un bien situé 38 B route de Lyon 8 lot Gatier

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante M. et Mme MEHAMHA à SCI GUIMAR pour un bien situé 12 route du Pont du Diable

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante Consorts HERBIN-CONTAMIN à M. RAJKOWSKI pour un bien situé 3 impasse du Perley

Electricité - Eclairage public

Avis de non-préemption dans le cadre de la vente suivante Mme GIRE à SCI LE VILLAGE pour un bien situé 288 route de Lyon

Avis de non-préemption dans le cadre de la vente suivante M. FLAHAUT et Mme CASTEL à M. SERCLERAT et Mme MORENO pour un bien situé 48 A rue du Colombier

Avis de non-préemption dans le cadre de la vente suivante CCVT à M. et Mme CHEVALLIER pour un bien situé La Pélisse et le Marais

Avis de non-préemption dans le cadre de la vente suivante CCVT à SAS FOURNIER TP pour un bien situé La Pélisse et le Marais

- Personnel

• Marilyn VALETTE remplace à compter du 1^{er} septembre 2016 Elodie PAGES, ATSEM à l'école maternelle pendant sa période d'absence lié à la naissance de son enfant, la collectivité bénéficiera du remboursement par l'organisme « Gras Savoye » assurance statutaire (salaire + 20% des charges patronales).

• Johanne ARCHER est nommée ATSEM en remplacement d'Annie THOMAS qui est partie à la retraite au 1^{er} juillet 2016.

Monsieur le Maire explique que 4 ATSEM sont en poste pour 5 classes et qu'un renfort est prévu par du personnel communal pour l'entretien de la 5^{ème} classe. Par rapport à la masse salariale actuelle, aucune embauche d'ATSEM supplémentaire n'est possible.

Madame JACQUET explique que la présence d'une ATSEM serait souhaitable au moins le matin pour aider l'enseignant à l'accueil des enfants et lors des activités.

Monsieur ANNEQUIN rappelle que règlementairement l'obligation est d'une ATSEM pour 2 classes de maternelles.

• Valentin GUER a intégré les services techniques au 1^{er} septembre 2016 sous contrat d'avenir pour 3 ans. Après un recrutement d'un agent titulaire effectué par la commission resté infructueux, la collectivité s'est orientée vers un contrat aidé par l'état pour renforcer les services techniques pour 3 années.

Des formations seront programmées (tels que certiphyto, habilitations électriques, SST...).

- Vals Du Dauphiné (VDD)

Une réunion a eu lieu avec les 37 maires des différentes communes pour envisager l'intégration de la CCVT dans les VDD. Les élus suivent avec une vigilance particulière la compétence enfance et celle voirie- déneigement-élagage.

Un prochain vote aura lieu pour élire les délégués communautaires (pour la commune de 4 délégués on passe à 2, pas de suppléants, La Tour du Pin aura 8 représentants). 62 membres au total sur les 4 communautés de communes. S'il y a un désistement, ils prennent dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Monsieur ANNEQUIN demande si la parité est respectée. Monsieur le Maire répond par la négative.

- Rentrée scolaire

Le 1^{er} septembre, Monsieur le Maire était présent dans les écoles avec le nouvel inspecteur de l'éducation nationale. La rentrée scolaire s'est bien passée à l'école du Bois, du Château et du Moulin.

Madame JACQUET fait remarquer que les élèves scolarisés à l'école du Château n'ont pas tous les mêmes fournitures de base remises aux élèves lors de la rentrée scolaire. Il n'y a plus d'ordinateurs dans une classe (un a disparu, un ne fonctionne pas). Monsieur le Maire répond que lorsque la CCVT avait pris la compétence, deux ordinateurs avaient été attribués par classe.

- Changement de fonctionnement du restaurant scolaire

Le prestataire SHCB livre les repas depuis le 1^{er} septembre.

Au restaurant scolaire de la Croix de Pierre, les fours existants peuvent être utilisés car ils fonctionnent. Le mobilier a été installé fin août, il manque quelques tables rondes pour partager la grande pièce.

Un renfort de 2 fours a été prévu à l'école du Bois et à l'école maternelle, ils sont mis à disposition par la société SHCB. Le pain de la boulangerie locale est livré sur les 3 sites. Des menus à thème sont programmés tous les mois en septembre sur le Portugal, en octobre : la semaine du goût, le fil rouge de l'année : la musique.

Pour le temps du repas, une nouvelle organisation des personnels communaux et des enfants est envisagée.

Une réunion avec les parents et le prestataire SHCB est organisée le mardi 11 octobre 2016 à 18h30.

- Plan de désherbage / Fleurissement

Madame BEL-SICAUD explique que le plan de désherbage conçu avec le responsable des services techniques, Christian CHEMIN, a été validé en juillet après deux refus. Il sera applicable au 1^{er} janvier 2017. La FREDON viendra ensuite chaque année. Passage du jury départemental pour le village fleuri : le 21/09/16

- Associations

Monsieur BUISSON informe que la réunion du calendrier des fêtes aura lieu le dernier vendredi d'octobre : le 28/10/16. Les demandes de subventions devront parvenir en mairie avant cette date.

Date de réception des articles destinés au bulletin : 15 novembre 16.

- Accueil des nouveaux arrivants : 1^{er} vendredi novembre = le 4/11/16

- Prochaine réunion CCAS le mercredi 28/09/16 à 19h

- commission Voirie

Une réunion sera programmée en septembre pour faire un point sur les travaux en cours.

Des travaux démarreront en octobre ou novembre sur la départementale pour le futur assainissement, cela risque de perturber la circulation. Les riverains concernés auront 10 ans pour se raccorder (système dérogatoire pour les assainissements existants et qui fonctionnent comme il faut).

Au Centre de Loisirs, les travaux d'accessibilité commenceront lorsque la subvention sera attribuée.

Les travaux pour la voie pour le mode de déplacement doux devraient démarrer en fin d'année 2016 en fonction de l'attribution des subventions du conseil départemental et du conseil régional.

- Convention de Coordination Police Municipale

Rajout de l'article 16 concernant l'armement de la Police Municipale pour intégrer la possibilité de bénéficier d'armes mis à disposition par l'Etat. Etant entendu que tout sera mis en œuvre pour l'armement (formation de l'agent + suivi + 2 coffres forts + assurance + déclaration service état).

- Ligne de trésorerie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un remboursement de 150 000€ a été effectué.

- Sanitaires publics

Monsieur le Maire explique pour répondre à la remarque de monsieur ROSTAING en début de séance qu'une réflexion est menée pour intégrer des toilettes sur le Champ de Mars type « automatique » (sanitaire fermé avec facilité de nettoyage, mise en place rapide) pour pallier au manque de sanitaires pour certaines manifestations.

Un projet est en cours pour 6 toilettes au niveau de l'école du Château sous le préau.

- Cimetière

La reprise des tombes non renouvelés est en cours d'étude.

- SICTOM

Un courrier destiné aux services techniques a été adressé demandant à la Commune de maintenir l'entretien des routes et l'élagage afin de faciliter le passage des camions de ramassage.

- Cabane des chasseurs

Monsieur CECILLON demande sur quel site se situera la cabane de l'ACCA. Monsieur le Maire indique que l'installation des chasseurs est toujours prévue sur le site de la station d'épuration de Coiranne, située en dessous des HLM et qu'il conviendra, en temps voulu, dès lors que les travaux d'assainissement reliant Coiranne, Vachères à la station d'épuration EPUR'VALLONS, de contacter les services de la CCVT.

Fin de séance 21h50